

ATTESTATION D'ELIGIBILITE AU FINANCEMENT VIVEA POUR LES CREATEURS OU REPRENEURS D'EXPLOITATION AGRICOLE

La présente attestation est délivrée au créateur ou repreneur d'entreprise d'exploitation agricole, en vue de bénéficier d'un financement par VIVEA au titre de la formation professionnelle continue (article L 6313-1 du code du travail et article L 718-2-3 du code rural) dans le respect des critères ci-après définis.

Seuls les centres d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisé (CEPPP) sont habilités à délivrer ce document.

Informations concernant le CEPPP	
Nom de l'organisme labellisé CEPPP :	[REDACTED]
Date d'habilitation de l'organisme :	[REDACTED]
Prénom et Nom du conseiller référent du porteur de Projet :	[REDACTED]
Prénom et Nom du Conseiller qualifié pour l'analyse des compétences :	[REDACTED]

Informations concernant le porteur de projet	
Nom :	[REDACTED] Prénom : [REDACTED]
Date de naissance :	[REDACTED] Lieu : [REDACTED]
Adresse :	[REDACTED]
Code postal :	[REDACTED] Commune : [REDACTED]
Statut :	<input type="checkbox"/> Salarié <input checked="" type="checkbox"/> Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Autres* (à préciser obligatoirement) :

*Les cotisants de solidarité, les conjoints collaborateurs, les aides familiaux sont des contributeurs VIVEA.
Cette attestation ne doit pas leur être délivrée et ne sera pas prise en compte par VIVEA si un tel cas se produisait.

Je soussigné(e), (Nom et prénom du conseiller référent) : [REDACTED]

atteste que (Nom et prénom du porteur de projet) : [REDACTED]

- A élaboré un plan de professionnalisation personnalisé signé le [REDACTED] et que celui-ci comporte une prescription de formation entrant dans le champ d'application de la formation professionnelle continue (article L 6313-1)
- Qu'aucun autre financement de la FPC n'est mobilisable (article L6111-1 et L718-2-3) notamment par le biais du Compte Personnel de formation du porteur de projet et/ou du Conseil régional.

Fait à [REDACTED], le [REDACTED]

Signature du Conseiller Référent _____

Cachet de l'organisme

Rappel des pièces à remettre au créateur ou repreneur d'exploitation agricole en tant que chef d'exploitation agricole :

- L'original de l'attestation d'éligibilité au financement VIVEA
- La Copie du PPP signée des 2 conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole
- La Copie d'écran du CPF du créateur ou repreneur d'exploitation agricole